



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 522-2026

ENTRÉE EN VIGUEUR

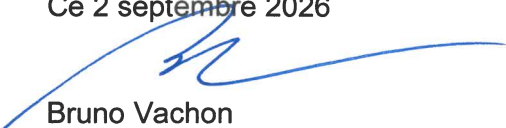
PRENEZ AVIS que le *Règlement n° 522-2026 (Règlement modifiant le règlement de zonage no 106-2005 de la Ville de Windsor afin de transformer une zone commerciale prioritaire en zone commerciale différée)* était adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2026.

L'objet du *Règlement n° 522-2026* est de modifier le *Règlement de zonage # 106-2005* de la Ville de Windsor afin de transformer la zone commerciale prioritaire Cp-1 en zone commerciale différée, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Val-Saint-François du projet 512-2026.

Le certificat de conformité aux objectifs de la MRC du Val-Saint-François a été délivré le 24 août 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 2 septembre 2026

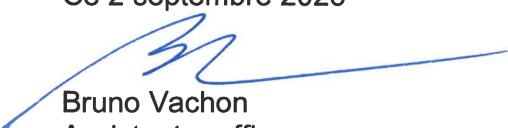


Bruno Vachon
Assistant-greffier

Certificat de publication

Je, Bruno Vachon, assistant-greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 2 septembre 2026, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 2 septembre 2026



Bruno Vachon
Assistant-greffier